

Déclaration

95/31

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**OTTAWA (Ontario)
Le 16 mai 1995**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Monsieur le Président,

Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui et d'avoir, pour la deuxième fois depuis le début de l'année, l'occasion de vous rencontrer collectivement et de pouvoir répondre à vos questions.

Par ailleurs, je sais que vous avez rencontré le sous-ministre aux Affaires étrangères et le sous-ministre délégué aux Affaires étrangères, le Sous-ministre adjoint du Secteur de la gestion ministérielle, ainsi que la présidente de l'Agence canadienne de développement international [ACDI] et son vice-président aux Affaires centrales. J'attache une grande importance au rôle qu'exercent le Comité et ses membres et je suis content du degré de collaboration qui existe entre mon ministère et vous.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a connu, cette année, l'examen de son mandat, de sa structure et de ses opérations le plus approfondi depuis plus de dix ans.

Vous y avez été pour quelque chose, puisque le nouvel Énoncé de politique étrangère, *Le Canada dans le monde*, n'eût pas été possible sans l'excellent rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

Le Ministère a aussi pleinement contribué à l'examen des programmes. Cet examen nous impose évidemment certaines réductions. Cependant, je puis vous assurer que ces réductions ne nous empêcheront pas de mener à bien notre nouvelle politique étrangère.

Comme vous le savez, l'Énoncé de politique étrangère a défini trois objectifs pour notre action internationale. Ces trois objectifs visent à appuyer les recommandations du Comité mixte et se renforcent mutuellement :

- la promotion de notre prospérité et de l'emploi;
- la protection de notre sécurité dans un environnement global stable;
- la projection de nos valeurs et de notre culture.

Il va sans dire que la rencontre de ces objectifs passe par la pleine utilisation de tous nos instruments de politique étrangère, y compris ceux du commerce international et de l'aide internationale.

L'examen des programmes a fixé pour le Ministère des réductions de 5, 10 et 15 p. 100 au cours des trois prochaines années. Nous avons essayé d'effectuer ces réductions de manière à en minimiser l'impact sur la livraison des programmes et la prestation de nos services aux Canadiens et aux Canadiennes.

Nous atteindrons nos objectifs en réduisant nos services corporatifs, en augmentant nos frais payables par les clients, en coupant dans le montant de nos subventions et contributions aux organisations non gouvernementales [ONG], et en réduisant le personnel de nos grandes missions. Nous les atteindrons aussi par d'autres moyens

administratifs, tel le ré-investissement des profits de certaines ventes de propriétés pour réduire les frais de location.

J'ai tenu à éviter la fermeture de missions à l'étranger. En fait, le gouvernement est très intéressé par la possibilité d'étendre notre représentation à l'étranger par des moyens innovateurs. Nous pensons, en particulier, à la création de micro-missions, c'est à dire un ou deux employés canadiens appuyés par une plus large mission située ailleurs. Nous pensons aussi aux nouvelles possibilités de colocation avec d'autres pays, l'Australie par exemple.

Ainsi, le budget principal du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'établit, pour 1995-1996, à 1,3 milliard de dollars, soit une réduction de 104,9 millions de dollars (7,5 p. 100) par rapport à l'année dernière.

Comme je l'ai dit, nous devons continuer, malgré les contraintes budgétaires que nous connaissons, à remplir nos objectifs de politique étrangère. Ainsi, nous devons exercer de plus grandes mesures de contrôle et améliorer sans cesse nos pratiques de gestion. Les employés du Ministère ont déjà comme objectifs clefs la responsabilité, la réduction des coûts et un meilleur contrôle financier.

Vous le savez, notre prospérité en tant que pays dépend de notre capacité à exporter et à conquérir de nouveaux marchés. Plus de la moitié du personnel du Ministère à l'étranger se consacre à la livraison des programmes commerciaux, économiques et d'investissement.

Les recommandations sur les moyens d'effectuer des économies et recentrer nos ressources nous ont été fournies par la communauté des affaires par le biais d'un examen du Commerce international présidé par M. L.R. « Red » Wilson.

Pour faire suite aux recommandations de ce Comité, nous allons restructurer notre Programme de développement des marchés d'exportation [PDME] de manière à ce que les principaux bénéficiaires en soient les PME. Cette restructuration permettra à elle seule des économies de l'ordre de 7 millions de dollars sur trois ans.

Je sais que certains d'entre vous s'intéressent aux PME et suivent avec intérêt les nouvelles initiatives que nous avons prises à leur égard. Nous ne devons pas oublier que les PME forment plus de 90 p. 100 de notre clientèle, et méritent ainsi un appui accru de notre part. Je n'ai pas l'intention de parler pour mon collègue le ministre du Commerce international que vous rencontrerez jeudi, mais j'aimerais quand même exposer quelques-unes de nos initiatives en la matière.

Le Ministère a collaboré avec la Société pour l'expansion des exportations [SEE], la Corporation commerciale canadienne [CCC] et

les banques afin d'augmenter le financement mis à la disposition des petits exportateurs. De nouveaux programmes ont été mis en oeuvre ou sont en cours d'élaboration, notamment le Programme de paiements échelonnés de la CCC et le mécanisme de garantie pour les compte débiteurs de la SEE.

La SEE et les banques ont également convenu de partager le risque dans le cas du financement à moyen terme consenti aux PME dont les ventes à l'exportation sont inférieures à 10 millions de dollars.

Nous avons ouvert à Mexico le Centre canadien des affaires. Ce centre offre aux entreprises canadiennes, en particulier les PME, des locaux d'exposition et des bureaux temporaires. Il s'agit d'un projet pilote qui pourrait servir de modèle pour de futures initiatives semblables à d'autres endroits.

Vous connaissez tous l'importance croissante de la région Asie-Pacifique, sur le plan politique aussi bien que commercial. Le Ministère a pu renforcer sa présence dans la région, à même ses ressources :

- en procédant à la nomination d'un ambassadeur à Hanoï;
- en procédant à l'ouverture d'un bureau commercial à Ho Chi Minh Ville;
- en procédant à l'ouverture d'un bureau commercial à Pusan (Corée);
- en procédant à l'ouverture d'un consulat à Guangzhou (Chine);
- en dotant certaines de nos ambassades, comme Jakarta, de postes additionnels d'agents commerciaux.

Comme tous les autres ministères et organismes, l'ACDI a contribué à nos efforts pour réduire le déficit. L'ACDI va devoir composer avec une diminution substantielle des ressources consacrées à l'enveloppe d'assistance internationale. Celle-ci sera réduite, en effet, cette année et l'an prochain, de 381 millions de dollars, soit une diminution de 15 p. 100.

Ces coupures ont été effectuées avec l'impératif souci de ne pas compromettre la capacité de l'ACDI à mettre en oeuvre les principes au coeur de l'Énoncé de politique étrangère. L'Énoncé confère à l'ACDI le mandat de soutenir le développement durable dans les pays en développement. Par ailleurs, l'Énoncé définissait six priorités pour l'aide publique canadienne :

- satisfaire les besoins humains fondamentaux;
- promouvoir la participation des femmes au développement;
- dispenser les services d'infrastructures;
- protéger et promouvoir les droits de la personne;
- appuyer le développement du secteur privé;
- protéger l'environnement.

En ce qui a trait aux besoins humains fondamentaux, je suis heureux de constater l'existence d'une communauté de vues complète entre le gouvernement et le Comité mixte.

À la suggestion du Comité, le gouvernement s'est en effet engagé à consacrer 25 p. 100 de l'aide publique au développement à satisfaire les besoins essentiels que sont les soins de santé primaires, l'éducation de base, la nutrition, la qualité de l'eau, les ouvrages sanitaires et le logement. L'adoption de l'ensemble de ces décisions nous permet d'affirmer que le Programme d'aide publique au développement possède maintenant un mandat clair et des objectifs précis.

Les mesures budgétaires prises par l'ACDI reposent sur le principe qu'il faut accorder la priorité aux ONG qui oeuvrent dans les pays en développement. Ces organisations ont de ce fait la charge de sensibiliser les Canadiens aux problèmes du développement et de soutenir la participation des jeunes à leurs programmes. C'est pourquoi j'ai décidé que nous cesserons d'appuyer les organisations dont les activités s'exercent uniquement au Canada.

La participation du public fait partie intégrante des programmes de l'ACDI. Nous devons faire en sorte qu'elle constitue aussi un élément des programmes réguliers de ses partenaires, ceux-ci étant plus à même de nouer des liens avec le public de par leur présence dans les pays en développement.

Les organisations d'éducation au développement dont le financement a été réduit pourront, si elles le désirent, unir leurs efforts pour présenter de nouvelles propositions visant à soutenir des activités de développement sur le terrain.

En terminant, permettez-moi encore une fois d'exprimer ma reconnaissance aux membres du Comité pour l'intérêt et l'enthousiasme qu'ils démontrent dans la conduite de leurs responsabilités.

J'apprécie particulièrement le dialogue franc que nous avons réussi à entretenir au cours de ces derniers mois. Je pense qu'il nous reste beaucoup à faire dans la foulée de l'Énoncé de politique étrangère. Cependant, notre capacité, en tant que gouvernement, à démocratiser l'élaboration de notre politique étrangère et à impliquer le plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes dans le processus repose en grande partie sur votre travail.

Merci.